

L'IVG, un droit fondamental partout menacé en France et dans le monde



Pour paraphraser Simone de Beauvoir, il suffit d'une crise économique, politique ou religieuse pour que le système patriarcal remette en question les droits des femmes. Partout dans le monde, le droit à disposer de son corps, et notamment le droit à avorter est attaqué. Depuis son retour au pouvoir, Trump enchaîne les mesures contre le droit à l'avortement aux États-Unis (en supprimant des financements fédéraux notamment) et partout dans le monde (en ayant ordonné cet été l'incinération de 10 000 000 d'euros de contraceptifs à destination du Sud global). En Pologne, l'avortement est interdit et l'aide à avortement violemment réprimée. La conservatrice maltaise Roberta Metsola, présidente du Parlement européen depuis janvier 2022, assume également sa position contre l'IVG.

Un droit malmené en France

Si l'IVG est légale en France, ce droit est en partie entravé et menacé. Selon l'INED, près d'une femme sur trois a recours à l'avortement au cours de sa vie. Chaque année, sur 1000 jeunes de 12 à 14 ans enceintes, 770 ont recours à une IVG. Malgré tout, chaque année, 5 000 personnes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger.

Ce droit est remis en cause car dans les faits les obstacles restent nombreux : les fermetures de centres IVG (le Planning familial estime que 130 centres IVG ont été fermés ces quinze dernières années), le maintien de la clause de conscience, la transphobie ou encore les pénuries de pilules abortives (un seul laboratoire en France produit ces pilules) entraînent des inégalités fortes en termes d'accès à l'IVG. La loi constitutionnelle du 8 mars 2024 marque une reconnaissance de la liberté des femmes à disposer de leur corps. Cependant, elle ne fait pas avancer l'accès concret à l'avortement en France. Elle ne contraint pas l'État à lutter contre les freins d'accès à l'IVG et exclut les hommes trans et les personnes non-binaires.



Par ailleurs, les mouvements anti-IVG avec l'extrême droite en première ligne menacent le droit à l'avortement. Le Planning familial subit les attaques constantes des milieux réactionnaires. L'extrême droite, RN en tête, met en avant un discours fémonationaliste et anti-IVG de plus en plus décomplexé. Les mouvements réactionnaires reprennent également une propagande nataliste et xénophobe. Racisme et sexisme servent un même projet fasciste.



Dans la fonction publique, l'avortement un droit entravé

Dans la fonction publique, avorter a un coût car le jour de carence s'applique pour un arrêt maladie pour IVG. Ce n'est pourtant pas le cas pour une interruption médicale de grossesse.

Cette inégalité de traitement illustre le mépris du ministère envers ce droit et l'absence de volonté concrète d'agir pour la santé des femmes et des LGBTQIA+. En imposant aux personnes avortant la perte d'un jour de salaire, la Fonction publique limite son accès et creuse les inégalités.

Ce sont à nouveau les personnes les plus précaires qui sont les plus touchées. L'État refuse de reconnaître l'IVG comme un droit plein et entier qu'il doit rendre effectif. SUD éducation exige la suppression du jour de carence, et de larges investissements dans la santé des femmes et des LGBTQIA+.

MON CORPS
MON CHOIX



L'Evars un enjeu crucial pour le droit à disposer de son corps

L'Evars constitue un enjeu fondamental pour l'apprentissage du droit à disposer de son corps, et notamment le droit à avorter. Cet enseignement permet d'encourager l'accès réel à la contraception, à la contraception d'urgence et à l'IVG. C'est un rempart contre la désinformation réactionnaire et sexiste des campagnes anti-IVG à destination des enfants.



Le nouveau programme d'Evars constitue donc une avancée. Cependant, sans moyen spécifique et sans formation des personnels, la mise en place effective des trois séances annuelles obligatoires reste compromise. De plus, l'exclusion progressive de la participation des associations aux séances d'Evars par les rectorats et par le ministère (cédant aux pressions des milieux réactionnaires) constitue une menace réelle pour cet enseignement.

Pour le droit à l'avortement, réaffirmons que :

- l'avortement est un choix et un droit qui doit être constitutionnalisé pour toutes ;
- les délais légaux pour avorter doivent augmenter et la clause de conscience doit être supprimée ;
- des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires, et pour que la production des pilules abortives soit garantie ;
- tous les moyens contraceptifs doivent faire l'objet d'un remboursement intégral ;
- le jour de carence doit être supprimé ;
- des moyens spécifiques doivent être alloués pour la mise en place de l'Evars ;
- les associations doivent pouvoir participer à la mise en place de l'Evars à tous les niveaux et sans entrave ;
- au plan international, l'avortement doit être légalisé dans tous les pays.

SUD éducation appelle à se mobiliser massivement à l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement, le dimanche 28 septembre, et souhaite construire une mobilisation unitaire dans ce but.

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 28 SEPTEMBRE 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT